

Grand Garage du Boulevard

GROUPE PIERRE CHARDARD

CONCESSIONNAIRE - REPARATEUR AGREE
DISTRIBUTEUR DE PIECES DE RECHANGES.A.S au capital de 210 000 €
SIRET 571 650 019 00029 - APE 4511Z
N° TVA INTRA FR60 571 650 019Route de Toulouse - BP 82
46000 CAHORS

Tél : 05 65 35 02 02

E-mail : peugeot.cahors@groupechardard.com
www.concessions.peugeot.fr/cahorsCAHORS AUTO PRESTIGE
82 AV DE LA BEYNE
46000 CAHORS

FACTURE

du : 08/09/2025

Page :1/1

0 Echéance le : 08/09/2025

Magasinier : MASSUARD MICHEL

TVA :

N° Document		N° Client		Votre Commande		Marque		V.I.N.		N° Immatriculation		Kilométrage		N° Commande	
5071815		0130002												1071197	
Désignation				N° Pièce		Quantité ou temps		C T	Prix unitaire hors taxe €		Remise %	Prix unitaire net hors taxe €		Montant €	
** BL 1071197 DU 08/09/2025 **															
VF30E9HR8CS234306 5008 CN-448-CP															
BOITIER CDE GMV				9830143880 005D5		1,00		4	85,96		13,00	74,79		74,79	
COUVERCLE EXT				1308CX 002C7		1,00		4	4,92		13,00	4,28		4,28	
CARTE BANCAIRE BANQUE POPULAIRE OCCITANE A0000000421010 CB COMPTANT LE 09/09/25 A 10:37:15 SA GD GARAGE 46 CAHORS 5168906 17807 57165001900029 #####6709 7ACC5158481D45CE 008 000001 83 C @ NO AUTO: 402866 MONTANT: 242,55 EUR DEBIT TICKET CLIENT A CONSERVER 24 mois - MERCI ET A BIENTOT															
				Total hors taxe €						Montants T.V.A. €				Total T.T.C €	
				PI : 79,07						(4) 20,000				94,89	
				MO : 0,00		79,07				79,07					
				DIV : 0,00						15,82					

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document N° Client N° Commande
5071815 0130002 1071197

Echéance le : 08/09/2025

08/09/2025 94,89

MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : "Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Dans le cas d'une vente ou prestation de service réalisée par une activité professionnelle, il sera appliqué des pénalités de retard calculées sur les sommes exigibles non payées à bonne date correspondant à trois fois le taux d'intérêt légal et ce, après une mise en demeure de payer restée infructueuse.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L 621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement".

